Quelque chose me dit que RR va être considéré comme « site illicite » par Macron

écrit par Christine Tasin | 13 septembre 2023

Accueil > Economie et politique

Le filtre « anti-arnaque » que le candidat Macron veut mettre en place pour protéger les internautes

INTERNET SUIVRE CE SUJET

Wikimedia Commons

Accueil > Economie et politique

Le filtre « anti-arnaque » que le candidat Macron veut mettre en place pour protéger les internautes

INTERNET SUIVRE CE SUJET

Wikimedia Commons

On fait des pas de géants vers la société liberticide qui s’installe.

Sous prétexte de nous protéger contre les arnaques, les psishings etc… je les vois venir.

Je les vois affubler les sites résistants, les sites patriotes, de filtres faisant croire aux internautes qu’ils seraient dangereux…

Et hop un petit bandeau rouge qui s’affiche et vous déconseille de poursuivre votre chemin vers un site « dangereux »…

Cela se fait déjà, on vous signale que le site est peu fiable, dangereux etc et on vous demande si vous voulez

quand même continuer.

Il y a bien des chances pour que les sites estampillés « complotistes » ou « d'extrême-droite » se retrouvent dans la liste noire.

Et il y a bien des chances que la prétendue liste des sites illicites n'ait été concoctée, inventée… que pour permettre à Macron d'empêcher tout simplement l'accès à la prose de l'opposition patriote.

Au titre de la cybersécurité, le candidat de la République en marche Emmanuel Macron souhaite mettre en place un filtre contre les arnaques sur internet, peut-on lire dans son programme.

Par Stéphanie Bascou

Publié le 18/03/2022 à 21h03
Comment se prémunir de toutes les escroqueries en ligne ? Avec un filtre "anti-arnaques", répond Emmanuel Macron dans son programme de candidat à la présidentielle. On peut ainsi lire que « la cybercriminalité est la « grande menace de notre temps », et qu'un « filtre anti-arnaques avertira en temps réel tous les usagers d'Internet avant qu'ils ne se rendent sur un site potentiellement piégé ». Interrogé par nos confrères de Next INpact le vendredi 18 mars, le député de la majorité Éric Bothorel a apporté quelques précisions sur ce nouveau dispositif.

Il s'agira d'un système qui « filtrera préventivement les adresses Internetcorrespondant à des sites malveillants connus afin d'éviter qu'un internaute peu averti ne télécharge des

logiciels infectés (rançongiciels, virus, spyware dispositifs de phishing) ou ne reçoive par la suite des emails piégés », a-t-il précisé. Sollicité cette fois par nos confrères de BFM TV le même jour, le député a souligné que l'objectif était de protéger les particuliers en combattant les méthodes frauduleuses les plus courantes, comme l'installation de fichiers malveillants, ou la récupération d'informations sensibles comme les coordonnées bancaires.

Publicité

Une liste rouge des sites frauduleux

Le filtre reposera sur les DNS, le système qui transforme une adresse URL d'un site Web (ce que vous tapez dans votre navigateur) en adresse IP, des chiffres qui identifient le site en question. L'idée est de permettre aux internautes d'être alertés lorsqu'ils se rendent sur une page web d'un site référencé comme frauduleux. Selon le député, la mesure sera mise en place en deux temps : une phase d'expérimentation et une phase de déploiement à grande échelle, avec l'aide des fournisseurs d'accès à Internet, précise BFM TV.

Cybercriminalité : caractéristiques, protections et sanctions

Tout reposera donc sur une liste rouge de sites illicites qu'il faudra créer et mettre à jour. Une autorité indépendante aura pour tâche de « contrôler les critères d'inscription ou de radiation de la liste" souligne Éric Bothorel auprès de la chaîne d'information continue. Selon une étude de 2020, la cybercriminalité coûte 1.000 milliards de dollars par an à l'économie mondiale.

https://www.capital.fr/economie-politique/le-filtre-anti-arnaque-que-le-candidat-macron-veut-mettre-en-place-pour-proteger-

les-internautes-1431530